### Risques

Une attention particulière doit être apportée à l’analyse des risques. Au regard du contenu du document d’AO, nous rappelons les risques sous-jacents

Nous avons identifié les **familles de risque**s suivantes :

1. Risques liés au **respect du planning**
   * Découplage entre les 2 entités CCAS et CNS à date (31/12/2018) non respecté
   * Création de la SCIC au 01/01/2019 repoussée
   * Mise à disposition d’un système d’information de gestion de l’entreprise SCIC avec les procédures associées dès le 1 Novembre 2018 afin que le passage en production au 1 janvier se fasse de manière la plus transparente possible

La **mitigation de ces risques** passe par :

1. Une identification des taches sur le chemin critique et les prioriser
2. Une évaluation de la capacité à faire côté SCIC et plus particulièrement sur le domaine gestion de l’entreprise SCIC.
3. Lancer un chantier interne SCIC (avec accompagnement) au plus tôt, et ce indépendamment de la recherche de l’infogérant du SI. Faire un « choix d’un prestataire ». Ce dernier sera réintégré a postériori sous la responsabilité de l’infogérant ou considérer cette étape comme transitoire (approche de prestataire de service)
4. Définir l’organisation opérationnelle de la SCIC et la gouvernance sur les domaines précités
5. Risques liés **aux finances**
   * Capacité d’investissement court terme (2019) par la SCIC
   * Demande de la part des potentiels infogérants d’être rémunérés pour la phase de Due Diligence
   * LA CCAS ne peut investir au sein du CNS avant le 31 Décembre 2018
   * Coûts récurrents de gestion du SI trop élevé
   * L’infogérant propose un modèle économique qui n’est pas aligné avec la stratégie de la SCIC (exemple : modèle de type « on Demand » avec absence de coût forfaitaire par mois

La **mitigation de ces risques** passe par :

* 1. Une identification des budgets par thèmes
  2. Anticiper au plus tôt l’achat des matériels nécessaires au fonctionnement opérationnel du SCIC
  3. Faire un benchmark sur le cout moyen de gestion d’un centre de service de santé (Prix au poste de travail, ..)
  4. Demander au plus tôt aux infogérants une proposition et un engagement sur les composants d’infrastructure à acheter

1. Risques liés **aux Technologiques et à l’architecture du SI du CNS**
   * Obsolescence des infrastructures et incapacité d’upgrade des systèmes existants
   * Sauvegarde/ restauration et archivage des données médicales
   * La solution technique retenue impose des coûts de licences

La **mitigation de ces risques** passe par :

1. Une refonte de l’architecture du SI existant
2. Externalisation du SI chez un hébergeur qualifié par le ministère de la Santé et le considérer comme un pur player de services
3. Aucune personnalisation du SI
4. Risques liés **au choix de l’infogérant**
   * Aucun Infogérant satisfait les exigences définies par le CDC
   * Les infogérants contactés ne souhaitent pas

La **mitigation** de ces risques passe par :

1. Définir les scénarii et pour chacun d’eux définir la stratégie d’implémentation
2. Imposer une délégation totale en définissant précisément les engagements de chaque partie
3. Risques liés **à la stratégie et métier de la SCIC**
   * Création de la SCIC en tant qu’entité juridique repoussée (Capacité d’engagement à date)
   * Difficulté pour déléguer les activités et les relations avec les fournisseurs historiques externes

La **mitigation** de ces risques passe par :

1. Définir les scénarii et pour chacun d’eux définir la stratégie d’implémentation
2. Imposer une délégation totale en définissant précisément les engagements de chaque partie

La mitigation de ces risques, et les décisions associés seront de la **responsabilité du comité de gouvernance du projet**